



PROCÉDURES ET DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

Première étape :

Présentation du sujet. Les personnes-ressources donnent les informations pertinentes.

Deuxième étape :

Comité plénier d'échanges et de questions. C'est le moment utilisé par les membres pour émettre des commentaires, poser des questions et obtenir des clarifications sur la présentation. (Temps préalablement fixé par la présidence d'assemblée.)

Troisième étape :

Comité plénier d'annonce de propositions. C'est à ce moment que les propositions sont annoncées et/ou formulées.

Quatrième étape :

Présentation des propositions. C'est le moment où les propositions sont expliquées. Pour qu'une proposition soit recevable, elle doit avoir été appuyée.

Cinquième étape :

Délibérante. C'est le moment où les propositions sont mises en débat. Les membres interviennent pour ou contre les différentes propositions. (Temps préalablement fixé par la présidence d'assemblée).

Sixième étape :

Droit de réplique. C'est le moment où les personnes ayant fait des propositions disposent d'un dernier droit de parole.

Septième étape :

Le vote. Le vote est appelé selon l'ordonnancement déterminé par la présidence d'assemblée. La décision est prise à la majorité simple.

Bon débat !

N.B. : Chacune des interventions individuelles est d'une durée de 2 minutes ~~chaque~~. Durant les comités pléniers et la délibérante, le membre a droit à deux interventions avec priorité au premier tour. Pendant le droit de réplique, le membre dispose de deux minutes par proposition jusqu'à l'occurrence de 6 minutes.